



Saint-Jean-Kerdaniel

www.saintjeankerdaniel.com

Bulletin municipal



Janvier 2021



La période est inédite. Les conditions sanitaires du moment sont exceptionnelles et très mouvantes. Une chose est certaine, le virus est toujours bien présent et circule de manière active. Chacun doit être responsable de ses agissements et comportements afin de respecter les protocoles sanitaires et les gestes barrières. Nous avons de la chance de vivre dans un environnement préservé même si les mesures nationales se durcissent. Dans ce contexte, il est difficile de programmer des animations et nous avons été contraints d'annuler toutes les manifestations : fêtes communales, manifestations estivales, pique-nique au château, comice agricole, repas du 11 novembre ou encore visites aux plus anciens pour les fêtes de Noël...

Cette année, les vœux ont une saveur particulière, un peu fade mais il nous faut innover et il nous est apparu nécessaire d'imaginer une nouvelle forme de vœux puisque nous ne pouvons pas nous réunir comme d'habitude. Cette ambiance amicale et conviviale à laquelle nous tenons tant est amputée cette année et je forme le vœu que cette période sombre de crise sanitaire qui se double d'une crise économique et sociale, soit très vite derrière nous en 2021.

Je vous souhaite une très belle année. Qu'elle vous offre l'énergie, la vitalité et la santé de la vivre pleinement, d'y oser l'aventure, d'y réaliser vos rêves, vos projets, d'y partager des sentiments sincères avec votre entourage.

Ces vœux je les forme et les exprime en mon nom personnel mais aussi au nom de l'ensemble des élus du conseil municipal et des agents communaux qui travaillent chaque jour au service de la commune et à votre service.

Chaque nouvel an est le moment des bilans et des perspectives :

- L'état civil pour 2020 nous indique :
 - 14 naissances
 - 1 décès et 14 à la résidence Le Val d'Or
 - 3 mariages
- Le service urbanisme a délivré 21 autorisations d'urbanisme dont 8 permis de construire.

Depuis le printemps, le nouveau conseil municipal est au travail même si le contexte actuel complexifie la tâche. Les dossiers ne manquent pas et vous pouvez constater un certain nombre de travaux. En bas du bourg, l'entreprise Le Du a procédé à l'effacement des réseaux, à la pose de l'éclairage public et au renouvellement de la canalisation d'eau potable. Les travaux d'élagage sont également achevés afin d'anticiper la pose de la fibre optique et nous en avons profité également pour couper et élaguer les arbres pour sécuriser les routes.

En effet, le territoire communal est retenu dans la seconde phase de déploiement de la fibre qui va prochainement démarrer. Nous n'avons pas de calendrier encore très précis, mais il semblerait que les branchements soient opérationnels à l'été 2021. Dans l'intervalle et afin d'être prêts, il nous a fallu élaguer les linéaires d'arbres et de haies situés sous les fils télécom. Il s'agit d'un gros chantier qui relève de la responsabilité des propriétaires. Afin de faciliter les choses, nous avons proposé une prestation pour réaliser ces travaux moyennant une participation des propriétaires concernés à hauteur de 5 € le ml. Je voudrais remercier chaleureusement Patrick Bourblanc pour le temps passé au suivi de ce chantier mais également Raymond et les élus qui ont donné de leur temps.

Le Conseil Municipal a également décidé d'acquérir une parcelle en bas du bourg pour y réaliser une quinzaine de lots. Nous en profiterons pour effacer les réseaux de la route de Pors Moign. Enfin, nous sommes en cours de préparation d'un plan d'investissement de réfection des routes com-

municipales qui devrait se dérouler sur les 5 prochaines années.

Un autre dossier est en cours de finalisation puisque nous avons retenu un bureau d'études pour travailler sur la réfection de la traversée de Saint Guignan : aménagements de sécurité, cheminements piétons et rénovation de la chaussée. En amont des travaux nous souhaitons partager le projet avec les habitants de Saint-Guignan et recueillir leur avis avant de lancer l'opération. Compte tenu du contexte, ce dossier a pris un peu de retard et nous espérons pouvoir le présenter rapidement aux riverains afin de pouvoir le finaliser.

Enfin, la Commune participe au soutien de l'activité économique dans ce contexte très difficile et nous avons décidé d'annuler les loyers du restaurant afin de les aider à passer ce cap difficile.

Dans ce contexte très perturbé et incertain, sachons faire preuve de bons sens, de solidarité et d'adaptation pour traverser cette épreuve dans un esprit collectif et constructif.

Bonne et heureuse année à vous.

Jean-Baptiste Le Verre



Conseil municipal du 07 décembre 2020

1 – Décision modificative n°1

M. le Maire explique que les charges de fonctionnement du budget primitif ont été plus importantes que prévues :

- au chapitre 65 «Autres charges de gestion courante » (c/6558), il y a eu une augmentation des frais de fonctionnement de l'école maternelle de Châtelaudren-Plouagat et un retard de paiement de 2018
- au chapitre 014 «Atténuations de produits », le dégrèvement de la taxe foncière pour les jeunes agriculteurs est de 1 299,00 € pour 1 140,00 € prévus au BP

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : dépenses imprévues	- 11 300,00			
D- c/ 6558 : Autres dépenses obligatoires		+ 11 100,00		
D- c/7391171 : Dégrèvement TF JA		+ 200,00		
Total investissement	- 11 300,00	+ 11 300,00		

Il convient donc de prendre une décision modificative comme ci-dessous :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *décide de procéder aux ajustements budgétaires tels que précisés ci-dessus*
- *autorise M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier*

2 – Loyers du restaurant Ti blazenn

Monsieur le Maire propose d'alléger les charges du restaurant le Ti Blazenn à compter du 1^{er} novembre 2020, en raison de l'épidémie de COVID-19, pour la partie restaurant, pour un montant de 600,00 € HT soit 720,00 € TTC mensuel, et ce, jusqu'à la réouverture du restaurant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'interrompre le loyer du restaurant Ti Blazenn, pour la partie restaurant, à compter du 1^{er} novembre 2020, pour un montant de 600,00 € HT soit 720,00 € TTC mensuel, jusqu'à la possibilité de réouverture.

3 – Tarifs communaux 2021

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs municipaux de location de la salle polyvalente, du boulo-drome ainsi que les tarifs des concessions du cimetière pour l'année 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide des tarifs suivants :

Tarifs location salle polyvalente :

Les élus précisent que les associations communales bénéficient de la location gratuite de la salle polyvalente.

Objet de la location	Tarif résidents commune			Extérieurs		
	2021	2020	2019	2021	2020	2019
Salle	100 €	100 €	100 €	200 €	200 €	200 €
Cuisine	50 €	50 €	50 €	100 €	100 €	100 €
Salle de réunion (étage)	30 €	30 €	30 €	60 €	60 €	60 €
Goûter (après cérémonie)	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
Location grande salle pour réunion (hors collectivités)	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
Couvert	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €
Caution location	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
Caution bruit	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €
Associations extérieures et centre de loisirs sous convention				2 € / heure	2 € / heure	2 € / heure
Heure de ménage si nécessaire	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €

Gratuité : enterrement civil, associations communales, amicale des pompiers. Toute vaisselle cassée sera facturée au prix d'achat du produit cassé.

Tarifs location boulo-drome :

Objet de la location	Tarif résidents commune			Extérieurs		
	2021	2020	2019	2021	2020	2019
Boulo-drome	60 €	60 €	60 €	150 €	150 €	150 €
Caution	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €
Caution bruit	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €

Tarifs location des tables et bancs :

Objet de la location	Tarif résidents commune			Extérieurs		
	2021	2020	2019	2021	2020	2019
Tables et bancs	gratuit	gratuit	gratuit	Pas de location	Pas de location	Pas de location
Caution	150 €	150 €	150 €	Pas de location	Pas de location	Pas de location

Tarifs concessions cimetièrè :

Concession	15 ans			30 ans		
	2021	2020	2019	2021	2020	2019
2m ²	60 €	60 €	60 €	120 €	120 €	120 €
4m ²	100 €	100 €	100 €	200 €	200 €	200 €
	15 ans			30 ans		
Caveautin	60 €	60 €	60 €	120 €	120 €	120 €
Colombarium	300 €	300 €	300 €	570 €	570 €	570 €
Plaque à graver jardin du souvenir	12 €	12 €	12 €	12 €	12 €	12 €

Tarifs photocopies :

Objet	Tarifs		
	2021	2020	2019
Photocopie noir et blanc	0,20 €	0,20 €	0,20 €
Photocopie couleur	0,40 €	0,40 €	0,40 €

4 – Ouverture de crédits en investissement

L'année 2020 n'est pas encore terminée mais il est nécessaire d'anticiper les dépenses d'investissements des opérations débutées en 2020 qui continuent d'être mises en œuvre en 2021 avant le vote du budget.

Il convient d'autoriser l'ouverture de crédits dans la limite de 25 % des crédits inscrits pour chaque chapitre de la section d'investissement au titre de l'année 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'ouverture de crédits dans la limite de 25% des crédits inscrits pour chaque chapitre de la section d'investissement au titre de l'année 2020 comme suit :

- *Chapitre 21 Immobilisations corporelles : 4 625,00€*
 - *c/2158 : 4 250,00 €*
 - *c/2183 : 375,00 €*
- *Chapitre 23 Immobilisations en cours : 62 000,00€*
 - *c/2315 : 53 250,00 €*
 - *c/2313 : 8 750,00 €*

5 – Régime indemnitaire des agents

Considérant qu'il convient d'instaurer au sein de la commune, conformément au principe de parité tel que prévu par l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents de la commune (ou de l'établissement),

Considérant que ce régime indemnitaire se compose :

- d'une part obligatoire, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent
- et d'une part facultative, le complément indemnitaire annuel (CIA), non automatiquement reductible d'une année sur l'autre puisque lié à la manière de servir de l'agent

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *décide de modifier les dispositions suivantes :*

ARTICLE 3 : mise en œuvre du CIA : détermination des montants MAXIMA DU CIA par groupes de fonctions.

Il est instauré au profit des agents un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement et de la manière de servir. Le versement de ce complément indemnitaire est laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté individuel notifié à l'agent.

L'enveloppe du CIA est fixée à 3 000,00 €.

ARTICLE 4 : date d'effet

La présente délibération prendra effet au 1er décembre 2020.

Le montant individuel de l'IFSE et du CIA sera décidé par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

- *décide d'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus*
- *décide d'instaurer le CIA dans ces conditions*
- *précise que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget*

6 – Projet d'effacement de réseaux Pors Moign

Monsieur le Maire propose de poursuivre les effacements de réseaux de la commune, rue de Pors Moign. Les devis proposés par le Syndicat Départemental d'Énergie comportent 2 tranches récapitulées dans les tableaux ci-dessous :

Nouvelle emprise - Tranche 1

ETUDE SOMMAIRE

Contributions financières calculées sur la base des dispositions du règlement approuvé par le Comité Syndical du 20 décembre 2019

RESEAU ELECTRIQUE

Mode opératoire	Montant des travaux (TTC)	Contribution financière de la commune
Le Syndicat Départemental d'Énergie, maître d'ouvrage inscrit la dépense en investissement et demande une contribution financière à la commune	14 300,00€	5 296,30 €

RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC

Mode opératoire	Montant des travaux* (TTC)	Contribution financière de la commune
Le Syndicat Départemental d'Énergie, maître d'ouvrage inscrit la dépense en investissement et demande une contribution financière à la commune	16 300,00 €	9 810,18 €

INFRASTRUCTURES TELECOMMUNICATIONS :

Génie Civil	Montant des travaux* (TTC)	Contribution de la commune
Le Syndicat Départemental d'Énergie, maître d'ouvrage inscrit la dépense en investissement, demande une subvention d'équipement du même montant à la commune. Les terrassements ne sont comptés que pour la sur largeur qu'ils occasionnent	22 300,00 €	22 300,00 €

Nouvelle emprise - Tranche 2

ETUDE SOMMAIRE

Contributions financières calculées sur la base des dispositions du règlement approuvé par le Comité Syndical du 20 décembre 2019

RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC

Mode opératoire	Montant des travaux* (TTC)	Contribution financière de la commune
Le Syndicat Départemental d'Énergie, maître d'ouvrage inscrit la dépense en investissement et demande une contribution financière à la commune	4 800,00 €	2 888,89 €

INFRASTRUCTURES TELECOMMUNICATIONS :

Génie Civil	Montant des travaux* (TTC)	Contribution de la commune
Le Syndicat Départemental d'Énergie, maître d'ouvrage inscrit la dépense en investissement, demande une subvention d'équipement du même montant à la commune. Les terrassements ne sont comptés que pour la sur largeur qu'ils occasionnent	14 400,00 €	14 400,00 €

Ces devis ne comprennent pas les coûts liés à la prestation de câblage cuivre et d'ingénierie qui sont effectués par Orange.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve :

- **Le projet d'effacement des réseaux basse tension** « Rue Pors Moign » - Tranche 1 à SAINT-JEAN-KERDANIEL présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 14 300,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 5 296,30 €.

- **Le projet d'aménagement de l'éclairage public** « Rue Pors Moign » - Tranche 1 à SAINT-JEAN-KERDANIEL présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 16 300,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 9 810,18 €.

- **Le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques** « Rue Pors Moign » - Tranche 1 à SAINT-JEAN-KERDANIEL présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 22 300,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 22 300,00 €.

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage des réseaux de télécommunications qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

- **Le projet d'aménagement de l'éclairage public** « Rue Pors Moign » - Tranche 2 à SAINT-JEAN-KERDANIEL présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 4 800,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 2 888,89 €.

- **Le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques** « Rue Pors Moign » - Tranche 2 à SAINT-JEAN-KERDANIEL présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 14 400,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 14 400,00 €.

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage des réseaux de télécommunications qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier.

Les participations des collectivités seront calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

7 – Déclaration d'intention d'aliéner n°08-2020 : terrain situé à Kerdern

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la DIA parvenue en Mairie le 05 novembre 2020, de Maître Marie-Christine ROLLAND, enregistrée sous le numéro 08-2020, pour un terrain non bâti appartenant à Madame Isabelle LE BLANC, situé à Saint-Jean-Kerdaniel, Kerdern. Le bien cédé comprend un terrain non bâti d'une superficie de 862 m², dans la parcelle cadastrée section C666.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *décide de ne pas faire valoir son droit de préemption concernant ce bien*
- *autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier*

8 – Participation communale au financement des masques

Monsieur le Maire rappelle que lors du premier confinement, la communauté de communes a acheté des masques adultes et enfants pour ses communes membres. Leff Armor Communauté a pris à sa charge 50% du financement et demande aux communes de participer au restant à charge, sachant que l'Etat a participé à hauteur de 1€ par masque et que l'entreprise LEPINE a offert 5 000 masques enfants.

La communauté de communes a établi un projet de convention, pour la participation financière des communes : pour la commune de Saint-Jean-Kerdaniel, le montant s'élève à 1 576,55 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *valide la participation financière de 1 576,55 € selon les modalités de calcul définies par Leff Armor Communauté*
- *autorise monsieur le Maire à signer la convention avec Leff Armor Communauté*

9 – Renouvellement du conseil d'administration de l'ADAC : désignation d'un représentant pour l'assemblée générale

Monsieur le Maire expose que le conseil d'administration de l'agence départementale d'appui aux Collectivités (ADAC) doit renouveler ses instances et en particulier son conseil d'administration qui se compose de 8 représentants titulaires du Conseil Départemental (et 8 suppléants), de 4 représentants titulaires des EPCI (et 4 suppléants) et de 4 représentants des communes (et 4 suppléants).

Dans un courrier en date du 30 octobre dernier, l'ADAC demande à la commune de désigner un représentant au sein du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner Stéphane BARBIER comme représentant au sein du conseil d'administration de l'ADAC.

10 – Mandatement du CDG22 pour la mise en concurrence d'un contrat-groupe d'assurance cybersécurité

Monsieur le Maire expose que le Centre de Gestion des Côtes d'Armor a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurance « cyber-risque » aux collectivités territoriales et aux établissements publics affiliés et non-affiliés du département des Côtes-d'Armor, garantissant les risques organisationnels, financiers et juridiques liés à ces nouveaux risques. Ce contrat a pour objet de regrouper des collectivités territoriales et les établissements publics, à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance collective à adhésion facultative ».

La commune de Saint-Jean-Kerdaniel, soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances, peut se joindre à la mise en concurrence effectuée par le CDG22.

Le mandat donné au Centre de Gestion par la présente délibération permet à la collectivité d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance. La consultation portera sur les garanties organisationnelles, financières et juridiques du contrat. La décision définitive fera l'objet d'une nouvelle déli-

bération, après communication des taux et conditions obtenus par le CDG22.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence lancée sur le fondement du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique relatif aux marchés publics, pour le contrat-groupe d'assurance « cyber-risque » que le CDG22 va engager en 2021, conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984*
- *prend acte que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion*



Conseil municipal du 18 janvier 2021

1 – Orientations budgétaires

Les objectifs de ce débat sont multiples et visent notamment à informer l'assemblée délibérante sur l'évolution financière de la collectivité et permettre une discussion sur les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités inscrites au BP.

Au 15 janvier, les données chiffrées disponibles sont les suivantes (certains ajustements interviendront lors du vote des CA) :

Fonctionnement 2020 :

- les dépenses de fonctionnement se chiffrent à **243 154,73 €** (227 530,57 € pour 2019)
 - les recettes de fonctionnement se chiffrent à **355 146,45 €** (352 766,71 € pour 2019)
- Soit un résultat réel de **111 991,72€** (autofinancement brut) (125 236,14 € pour 2019).

Investissement 2020 :

- les dépenses d'investissement se montent à **45 967,32€** (107 335,71 € pour 2019)
 - les recettes sont de **159 300,60 €** (127 814,92 € pour 2019)
- Soit un résultat d'investissement de **113 333,28** (excédent) (20 479,21 € pour 2019).

Le résultat d'ensemble du budget commune est donc positif, et est égal à **225 184,97 €**, hors déficit à reporter de **14 050,00 €** (il était de 145 715,35 €, hors déficit à reporter de 5 448,00 € en 2019).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *adopte le débat d'orientations budgétaires 2021,*
- *arrête les orientations budgétaires 2021 comme énumérées ci-dessous :*

Reports 2020 :

- Aménagement de Saint-Guignan + MO : 238 000 €
- Effacement de réseaux bas du bourg : 46 500 €
- Lotissement communal Pors Moign - acquisition terrain et MO (budget annexe) : 82 000 €
- Achat division foncière Rubry : 500 € (parcelle), 1 500 € (géomètre), 1 500 € (notaire) : 3 500 €

Projets 2021 :

- Aire de jeux et parcours sportif : 56 300 €
- Réseaux d'eaux pluviales bas du bourg : 10 700 €
- Réseau d'eau pluviale au Rubry : 4 900 €
- Effacement du réseau Pors Moign (tranche 1 et Tranche 2) : 37 500 € et 17 300 €
- Toitures et cheminées des logements communaux et mairie : 30 200 €
- Voirie Kerjoly, Saint-Guignan, Pors Moign et Beaulieu : 96 872 €
- Lotissement communal Pors Moign (budget annexe) - travaux de viabilisation : 200 000 €
- Passerelle commune pour traversée de rivière Plouagat/Saint-Jean-Kerdaniel : 1 000 €

2 – Aménagement de sécurité voirie 2021

Monsieur le Maire explique que l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités (ADAC), a établi un programme de voirie sur l'ensemble des routes communales afin d'améliorer la sécurité routière et permettre l'utilisation partagée des différents usagers : cheminements doux piétons et cyclo et véhicules motorisés.

Il propose que, pour 2021, les travaux ci-dessous soient retenus :

- Voirie à Kerjoly : 36 850 € HT soit 44 220,00 € TTC
- Voirie à Saint-Guignan : 23 300 € HT soit 27 960 € TTC
- Voirie à Beaulieu : 7 066,00 € HT soit 8 479,80 € TTC
- Voirie à Pors Moign : 13 510,50 € HT soit 16 212,60 € TTC

Soit un total de 80 726,50 € HT soit 96 872,40 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel pour un montant de travaux à hauteur de 80 726,50 € HT se définit comme suit :

Dépenses		Recettes		%
Nature	Montant HT en euros	Nature	Montant HT en euros	
Programme de voirie 2021	80 726,50	DETR 2021	28 254,28	35
		Emprunt	52 472,22	65
TOTAL	80 726,50		80 726,50	100

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le projet et le plan de financement des opérations présentées ci-dessus
- émet un avis favorable à ce projet
- arrête le plan de financement prévisionnel
- décide de solliciter les subventions au titre de la DETR 2021
- autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ces projets

3 – Plan de relance - 2^{ème} phase : projet d'aire de jeux et parcours sportif

Monsieur Le Maire expose que le Conseil Départemental lance un deuxième appel à projet intitulé « Plan de relance – 2^{ème} phase », visant à donner aux collectivités territoriales la possibilité d'entreprendre des travaux en bénéficiant de subvention du Département, dans le but de relancer l'activité économique sur le territoire suite à l'épidémie de la Covid-19.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de demander une subvention afin de financer une aire de jeux et un parcours sportif dans le bourg, près de la salle des fêtes, du boulodrome et du futur lotissement communal, afin de créer un espace intergénérationnel convivial.

Le plan de financement est prévu tel que ci-dessous :

Dépenses		Recettes		%
Nature	Montant HT en euros	Nature	Montant HT en euros	
Parcours sportif	25 500,00	Plan de relance Conseil Départemental phase 2	37 520,00	80
Aire de jeux	16 500,00	Auto-financement	9 380,00	20
Sol souple	4 900,00			
TOTAL	46 900,00		46 900,00	100

Ces travaux sont éligibles au plan de relance mis en place par le Conseil Départemental au profit des communes, à hauteur de 80% pour les projets inférieurs à 50 000 € HT : le montant total HT de ce projet d'aménagement étant de 46 900,00 € HT, le montant de la subvention prévue serait de 37 520,00 €, soit un reste à charge pour la commune de 9 380,00 € HT, soit 11 256,00 € TTC .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de solliciter la subvention du Fonds d'investissement exceptionnel pour les communes du Conseil Départemental, dans le cadre du Plan de Relance - Phase 2
- autorise M. le Maire à signer les devis des entreprises et tout document relatif à la demande de subvention

4 – Approbation des devis de réseaux d'eaux pluviales en bas du bourg et au Rubry

Entreprise	Descriptif	Montant € HT	TVA taux	Montant € TTC
TLC TP - Lanrodec	Fourniture et pose d'un réseau d'eau pluviale au Rubry	4 030,00	20%	4 836,00
TLC TP - Lanrodec	Fourniture et pose d'un réseau d'eau pluviale en bas du bourg	8 910,00	20%	10 692,00
LE DU TP - Châtaudren-Plouagat	Fourniture et pose d'un réseau d'eau pluviale en bas du bourg	26 470,00	20%	31 764,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de valider les devis de l'entreprise TLC TP de Lanrodec pour les montants de 4 030,00 € HT soit 4 836,00 € TTC et 8 910,00 € HT soit 10 692,00 € TTC
- autorise M. le Maire à signer les devis de l'entreprise
- acte la participation de M. et Mme HUDO à hauteur de 1 000,00 € pour les travaux du Rubry

5 – Déclaration d'intention d'aliéner n°01-2021 : terrain situé à Saint-Guignan

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la DIA parvenue en Mairie le 13 janvier 2021, de Maître Vincent DEREL, enregistrée sous le numéro 01-2021, pour un terrain non bâti appartenant à NC invest'immo, situé à SAINT-JEAN-KERDANIEL, Lotissement de Kergroas
Le bien cédé comprend un terrain non bâti sur terrain propre d'une superficie de 2 955 m², dans la parcelle cadastrée section B1147 et B115.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de ne pas faire valoir son droit de préemption concernant ce bien
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

6 – Approbation du rapport annuel eau potable du syndicat d'Avaugour 2019

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal le rapport 2019 du Syndicat des eaux d'Avaugour concernant le prix et la qualité du service de l'eau potable :

- Le Syndicat des eaux d'Avaugour regroupe les communes de Bringolo, Lanrodec, Saint-Adrien, Saint-Fiacre, Saint-Jean Kerdaniel et Saint-Péver
- La population desservie est estimée à 1 597 abonnés soit une augmentation de 2,11% par rapport à 2018 (la commune de Saint-Jean-Kerdaniel représente 246 abonnés)
- Le service est exploité en fermage. Le délégataire est la société SUEZ Eau France.

Ce rapport est disponible en mairie pour consultation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le rapport 2019 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable du Syndicat des eaux d'Avaugour.



Toutes les activités du comité de jumelage Bretagne-Bavière sont en pause pour l'instant du fait de la crise sanitaire, mais les membres du bureau sont toujours actifs et préparent notamment les futures festivités qui devraient marquer 2021 et 2022. En effet, en 2021 le comité va fêter les 40 ans de la signature de la charte du jumelage qui unit nos 5 communes bretonnes (Plélo, Plouvara, Bringolo, St Jean Kerdaniel et Châtelaudren-Plouagat) avec Lengries, commune du sud Bavière.

Pages Facebook :

Asso D. Savio (groupe breton) : <https://www.facebook.com/Asso-D-Savio-276107906087294/>

La page du groupe bavarois : <https://m.facebook.com/Bretagnefahrt/>

Contacts :

Roger LE ROCH

02 96 74 17 37

Auréliе CARO

06 61 59 01 63



Asso D. Savio

D'octobre 2020 à avril 2021, toutes les exploitations de France métropolitaine et des départements d'outre-mer sont concernées par le recensement agricole. Cette opération, organisée tous les 10 ans simultanément dans tous les pays d'Europe, vise à collecter de façon exhaustive un nombre très important de données sur l'agriculture et les agriculteurs.



LE RECENSEMENT AGRICOLE



Qu'est-ce que c'est ?

Tous les 10 ans, le ministère de l'agriculture recense toutes les exploitations agricoles en France

À quoi ça sert ?

L'objectif est de collecter un très grand nombre de données pour avoir une image précise de l'agriculture française aujourd'hui et guider les prises de décisions pour l'agriculture de demain

Qui est concerné ?

Toutes les exploitations agricoles sont concernées

Qui répond ?

C'est le chef d'exploitation qui répond à l'enquête

Que deviennent les données ?

Les données individuelles concernées resteront confidentielles et utilisées uniquement à des fins statistiques

Comment répondre ?

La majorité des chefs d'exploitations recevront par courrier un identifiant et un mot de passe personnels pour répondre au questionnaire en ligne

Pour certaines exploitations, un enquêteur viendra directement sur l'exploitation collecter les réponses à un questionnaire plus détaillé

Quand ?

La collecte se fait d'octobre 2020 à avril 2021, premiers résultats disponibles fin 2021



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité



Pour tout renseignement, contactez le service régional de la statistique agricole : srise.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr

Stéphane BARBIER

Leff Armor Communauté solidaire des entreprises

Fonds d'accompagnement au conseil des TPE



Depuis le début de la crise sanitaire, l'Etat et le Conseil régional de Bretagne, compétents en matière d'aides aux entreprises hors immobilier économique ont mis en place des dispositifs d'aides financières. Le conseil communautaire a acté **la mise en place d'un fonds d'accompagnement** au conseil pour un montant global de 30 000 €. L'idée est d'accompagner les TPE jusqu'au 30 juin 2021 en leur proposant la prise en charge, de façon forfaitaire, d'une partie de mission de conseil dispensé par un expert :

- Une prise en charge de 500 € pour la 1ère étape, tel que le diagnostic de l'entreprise,
- Une prise en charge de 1 000 € pour la 2ème étape : démarrage de l'accompagnement individuel pour la mise en œuvre du plan d'actions (étape facultative).

La participation est plafonnée à 80 % des dépenses éligibles. Cette aide s'adresse aux entreprises de moins de 10 salariés et moins de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires. Le siège social devra être sur le territoire de Leff Armor Communauté.

Dépenses éligibles :

- Prestataire : prestation de conseil par la CCI des Côtes d'Armor, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Côtes d'Armor ou un consultant implanté en Bretagne (sous conditions).
- Thématiques retenues : ressources humaines, stratégie, marketing, finances, numérique.

Pass Commerce Artisanat Numérique

La Région propose aux EPCI qui le souhaitent, d'adapter le Pass Commerce Artisanat (PCA) en créant un dispositif de crise ouvert jusqu'au 30 juin 2021 dédié à la digitalisation et numérisation des artisans et commerçants. Ce dispositif basé sur les conditions du PCA en matière de nombre de salariés et de CA, permettra un accompagnement de projets d'un montant supérieur à 2 000 €, avec un soutien global de 50 % co-financé à part égale entre les 2 collectivités. Concernant le Pass' Commerce Artisanat basique, les dépenses minimum sont abaissées à 3 000 € au lieu de 6 000 €, jusqu'au 30/06/21.

Octroi d'une subvention de 1 000 €

Leff Armor souhaite accompagner les créateurs d'entreprises qui ne bénéficient pas d'aides gouvernementales. Ce dispositif est ouvert à toute entreprise commerciale ou artisanale indépendante, implantée sur Leff Armor communauté, avec moins de 10 salariés et un chiffre d'affaires de moins de 2 millions €. Cette subvention s'adresse aux entreprises créées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020.

Un flyer à destination des entreprises reprenant toutes ces aides est communiqué sur le site internet : www.leffarmor.fr



Repas des aînés

Le traditionnel repas annuel des « Aînés » (70 ans et plus) n'a pas pu avoir lieu fin 2020 en raison de la crise sanitaire, les regroupements de personnes étant interdits et les restaurants fermés, sur décision administrative.

Le Conseil Municipal avait alors envisagé de procéder à une distribution à domicile de coffrets comportant des denrées alimentaires ou friandises. Cependant, les conditions sanitaires ne s'étant pas améliorées et la population visée étant classée à « haut risque » au regard de la covid-19, il a été jugé préférable de reporter cette distribution.

Celle-ci aurait dû avoir lieu au cours de ce mois de janvier mais la circulation du virus étant toujours très active, vos élus n'ont pas souhaité faire prendre le moindre risque à qui que ce soit. Il a donc été acté de procéder à une telle opération à une date ultérieure, quand les circonstances seront plus favorables, car la santé de chacun(e) doit absolument être préservée.

Par ailleurs, Monsieur le Maire a, dans cette attente, pris le soin et le temps de contacter personnellement, par téléphone, tout(e)s les kerdanielais(es) de 80 ans et plus.

Yvon LE CUN

Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé 2020-2022

Leff Armor communauté a mis en place avec le concours de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), sur une période de 24 mois, un programme d'aides à l'amélioration de l'habitat privé en faveur de sa population locale.

Les objectifs du programme :

- **réduire la facture énergétique** des ménages propriétaires ou locataires par des travaux d'économie d'énergie : *isolation, remplacement de chauffage, changement de menuiseries...*
- **permettre le maintien à domicile** des propriétaires occupants par l'anticipation des risques d'accidents domestiques ou la réponse à un besoin immédiat : *perte de capacité due à l'âge ou au handicap, retour à domicile après hospitalisation...*
- Des solutions personnalisées existent : *douche à siphon de sol, rampe d'accès, monte escalier...*
- **produire des logements locatifs conventionnés (loyers maîtrisés)** dans le bâti existant par des travaux d'amélioration énergétique.

DES AIDES IMPORTANTES SONT DISPONIBLES : C'EST LE MOMENT D'AGIR...



Denis Manac'h, Vice-président Urbanisme et Habitat, Raphaël Delaroque, conseiller technique Soliha, Emmanuelle Boscher, chargée d'opération Soliha et Patricia Outin, chargée de mission Habitat au sein de Leff Armor communauté ont effectué une visite au domicile de M. Perrault (à gauche).

**Attention, les travaux ne doivent pas avoir commencé avant
réception des accords écrits des financeurs !**

RENSEIGNEMENTS

Des **permanences** ont lieu à Lanvollon au Moulin de Blanchardeau et à Châtelaudren-Plouagat au Petit Echo de de la Mode (Bâtiment côté étang) : calendrier des permanences sur www.leffarmor.fr

SOLIHA Côtes d'Armor : **02 96 62 22 00**

EXEMPLES DE PROJETS DE RENOVATION

Mieux se chauffer et diminuer sa facture d'énergie

Propriétaires du logement que vous occupez, vous souhaitez en améliorer le confort en **diminuant votre facture énergétique** ? (Exemples de points d'alerte : vos dernières factures de chauffage sont élevées, vous avez peu chauffé cet hiver pour limiter votre facture d'énergie, vous ressentez une sensation de froid chez vous...)

EXEMPLE

Couple de salariés dans le secteur privé avec 2 enfants dont le revenu fiscal de référence de l'année 2019 est de 38 000 €. Les travaux sont l'isolation des combles, le changement d'ouvertures et la pose d'une VMC pour économiser 36 % d'énergie dans leur pavillon des années 70.

Coût de l'opération TTC	14 200 €
Subvention Action Logement	4 810 €
Subvention ANAH	3 115 €
Prime Habiter Mieux	890 €
Subvention Leff Armor Communauté	500 €
TOTAL des AIDES > 65,6 %	9 315 €
Reste à charge > 34,4 %	4 885 €
Le reste à charge peut être financé par un Eco-Prêt à Taux Zéro sur 5 ans soit des mensualités de 82 €	

Pouvoir rester chez soi en toute sérénité

Propriétaires du logement que vous occupez, vous souhaitez pouvoir adapter votre logement pour répondre à un **besoin immédiat** (situation de handicap, perte de capacité due à l'âge, retour à domicile en urgence...) ou **anticiper les risques d'accidents domestiques** ?

Des solutions personnalisées existent : douche à siphon de sol, rampe d'accès...

EXEMPLE

Agée de 75 ans, cette dame est confrontée à des problèmes de santé qui limitent sa mobilité. Il faut adapter la salle d'eau et les WC mais les ressources dépassent à peine 900 € par mois.

Coût de l'opération TTC	8 500 €
Subvention ANAH	3 863 €
Subvention Leff Armor Communauté	500 €
Subvention Caisse de retraite	2000 €
TOTAL des AIDES > 74,9 %	6 363 €
Reste à charge > 25,1 %	2 137 €

Rénovation locative

Vous êtes propriétaires bailleurs et vous envisagez des travaux de remise en état générale ou de rénovation énergétique d'un logement locatif ?

EXEMPLE

Un propriétaire vient d'hériter d'une maison inoccupée en centre bourg et souhaite rénover ce type 4 de 90 m² pour le louer à l'année.

Coût de l'opération TTC	60 000 €
Subvention ANAH	14 000 €
Subvention Action logement	13 775 €
Subvention Leff Armor Communauté	500 €
Prime Habiter Mieux	1 500 €
TOTAL des AIDES > 49,6 %	29 775 €
Loyer conventionné social (hors charges)	496 €
Reste à charge > 50,4 %	30 225 €
Le reste à charge peut être financé par des prêts à taux réduits (dont ECO PTZ). Le conventionnement de son bien locatif a permis au bailleur de louer son logement à un couple de salariés du privé avec enfants, aux revenus modestes. Le propriétaire pourra éventuellement accéder au dispositif fiscal Cosse Ancien : abattement de 50 % sur ce revenu foncier locatif.	

Un point sur l'avancement des travaux récents ou en cours sur la commune

1 – EFFACEMENT DE RÉSEAUX

D'importants travaux ont été réalisés dans le « bas du bourg », à proximité de la salle des fêtes. Ils ont consisté à enfouir les câbles électriques et téléphoniques pour supprimer le réseau aérien et participer, ainsi, à l'embellissement du cœur de notre commune. Parallèlement, il a été procédé à la rénovation des canalisations d'eau pour moderniser et sécuriser le réseau ainsi qu'à l'installation de candélabres pour assurer un meilleur éclairage du quartier. Inévitablement, ces travaux ont généré quelques désagréments pour les riverains et nous les remercions pour leur compréhension et leur patience.



2 - ÉLAGAGE :

Dans, notamment, la perspective de l'équipement de la commune en fibre optique, dans le courant de l'année 2021 pour la première tranche, une vaste opération d'élagage a été menée sur l'ensemble du territoire communal à l'initiative et sous le contrôle de la Municipalité. Les travaux ont démarré avec un peu de retard en raison des intempéries survenues fin 2020 et le broyage, en vu de la valorisation des copeaux, a dû être reporté à cause d'une panne de matériel. Mais l'ensemble de cette opération, effectuée dans l'intérêt collectif des habitants de la commune, devrait être achevée au moment où paraîtra ce bulletin. Patrick BOURBLANC, 2nd adjoint, et Raymond LE GOUX, employé communal, ont, par leurs actions et le suivi rapproché des travaux, largement contribué à leur succès.



3 – TRÈS HAUT DÉBIT :

Toujours dans la perspective de l'équipement de la commune en fibre optique (1), les travaux préparatoires ont démarré avec le pré-positionnement des fourreaux dans les douves, dans la plupart des quartiers concernés par la réalisation de la première tranche. La société MEGALIS, titulaire du marché, sera prochainement avisée par la Mairie de la bonne réalisation de l'élagage et de la numérotation de toutes les habitations, celle-ci étant indispensable pour déployer la fibre.

(1) Voir l'article intitulé « La fibre optique à St-Jean-Kerdaniel ».

Arrivée de la fibre optique : les détails pratiques

Raccorder l'ensemble du territoire breton à la fibre optique : telle est l'ambition du projet Bretagne Très Haut Débit. Ce chantier titanesque se déroule actuellement dans la région. Financé par les communes, les intercommunalités, les départements, la région, l'État et l'Union Européenne, le projet Bretagne Très Haut Débit vise à déployer un réseau à très haut débit, via la fibre optique, en Bretagne à l'horizon 2026. Les collectivités bretonnes ont confié ce projet à Mégalis Bretagne, qui en assure la maîtrise d'ouvrage.

La commune de Saint-Jean-Kerdaniel est intégrée dans la seconde phase du déploiement, de 2020 à 2023. Les travaux de déploiement ont d'ailleurs débuté dans la commune. Ils se poursuivront tout au long de l'année.

La fibre optique est une technologie d'avenir permettant de délivrer des débits aujourd'hui 5 à 100 fois supérieurs à la technologie cuivre actuelle (le réseau téléphonique). En effet, cette dernière est soumise à des contraintes ne permettant pas d'assurer un très haut débit (supérieur ou égal à 30 Mb/s) pour tous. Très concrètement, cela signifie que, pour pouvoir télécharger un film, il faudra environ 20 secondes. De même, pour l'envoi de 100 photos, il faudra compter 12 secondes (contre 8 à 38 minutes, voire opération parfois impossible à Saint-Jean-Kerdaniel, avec le réseau cuivre actuel).

Avec l'arrivée de la fibre, l'élagage est indispensable pour le déploiement. Le réseau fibre optique ne peut être enfoui partout. Il peut ainsi être déployé sur des poteaux ou bien sur certaines façades. La pose de fibre optique sur des poteaux nécessitera de la part des propriétaires d'arbres jouxtant ce réseau un élagage régulier...

Les usages du numérique :

Le déploiement du très haut débit accompagne le développement de nouveaux usages du numérique au sein de la société et de l'économie françaises. Que ce soit en matière de loisirs (télévision connectée, musique à la demande...) ou dans le monde professionnel (télétravail, stockage et échanges de données...), de nouveaux usages se développent, exigeant des débits de connexion plus élevés.

En parallèle, le numérique investit les domaines de la santé (télémédecine...), de l'éducation (nouveaux outils pédagogiques à l'école, à l'université...), de la culture (visites virtuelles...), transformant la société et l'économie françaises.



Questions fréquentes sur la fibre optique

Combien coûte l'abonnement au très haut débit en fibre optique ?

Devrai-je payer des frais d'installation ?

Le montant de l'abonnement au très haut débit en fibre optique est fixé par les Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI).

Les plus connus sont Orange, SFR, Free, ou Bouygues Télécom. Les prix des abonnements au très haut débit en fibre optique sont du même ordre de grandeur que ceux constatés sur le haut débit.

Les coûts liés au raccordement se situent globalement entre 0 et 150 € sauf cas particuliers. Ces coûts peuvent être offerts selon la politique commerciale de l'opérateur.

Comment souscrire au très haut débit en fibre optique, serai-je obligé de changer d'opérateur ?

A partir du moment où le réseau sera déployé sur votre quartier, vous pourrez solliciter le fournisseur d'accès à Internet de votre choix pour souscrire un abonnement très haut débit en fibre optique. Si votre opérateur actuel propose également des offres très haut débit en fibre optique sur votre zone, vous ne serez pas obligé de changer d'opérateur.

Le raccordement au très haut débit nécessite-t-il des travaux dans mon habitation ?

Oui, pour disposer d'une connexion très haut débit en fibre optique, il faut installer une nouvelle prise dans votre domicile et peut-être changer de « box » (le boîtier installé dans la maison). Ce raccordement sera effectué après la première demande d'abonnement auprès du fournisseur d'accès à Internet qui vous informera de la procédure.

Pourquoi le déploiement est-il aussi long ?

Le déploiement des câbles optiques pour plus de 3 millions de Bretons est un chantier gigantesque qui nécessite beaucoup de moyens industriels et financiers. Aussi le déploiement est-il nécessairement étalé dans le temps et ciblé en fonction de priorités liées aux besoins et à l'aménagement du territoire.

Pour aller plus loin : www.megalis.bretagne.bzh

Nouveauté dans la commune : une boulangerie Bio à Saint-Guignan



Depuis le début du mois, Damien Macé a ouvert une boulangerie bio « le Fournil de Toul-ar-Lan » à Saint Guignan.

Cela n'a pas été simple car il lui a fallu pas moins de 18 mois de travaux pour réhabiliter une dépendance du corps de ferme, démonter un four à « gueulard » inachevé à Callac, le reconstruire à l'identique et le finaliser. Il en est encore au stade des réglages pour apprivoiser totalement son nouvel outil de travail.

En effet Damien n'est pas un novice, il a créé une première boulangerie bio qu'il fait évoluer durant quatre ans à Plougonver mais avec un

four à bois traditionnel.

Devant l'opportunité de racheter ce fameux four à « gueulard » et un logement devenu exigu avec l'arrivée de leur premier enfant, Marion et Damien ont sauté le pas et décidé de vendre cette première affaire (qui a été reprise et existe toujours) et de redémarrer de zéro à Saint-Guignan.

Damien veut favoriser les circuits courts, il se fournit au plus près possible, par exemple la farine vient d'un producteur bio qui possède un petit moulin à Pontivy et le miel pour le pain d'épice vient de notre commune.

Le fournil de Toul-ar-Lan propose du pain au levain, complet et semi-complet, en 500 grammes et 1 kg, pain de seigle, petit épeautre (uniquement sur commande), brioche, pain d'épices, pain aux graines (lin, tournesol, sésame, pavot) pain de mie et pain burger.

La boulangerie est ouverte le mardi et le vendredi de 17h à 19h30.

« En fonction des horaires de couvre-feu, ces horaires peuvent fluctuer, renseignez-vous auprès de Damien ».

Il est préférable de passer commande soit par téléphone au 06-41-37-06-00, soit par mail à l'adresse damien.mace@hotmail.fr



Nous souhaitons à Damien toute la réussite possible et longue vie au Fournil de Toul-ar-Lan.

Le nouveau site internet de la commune est en ligne !



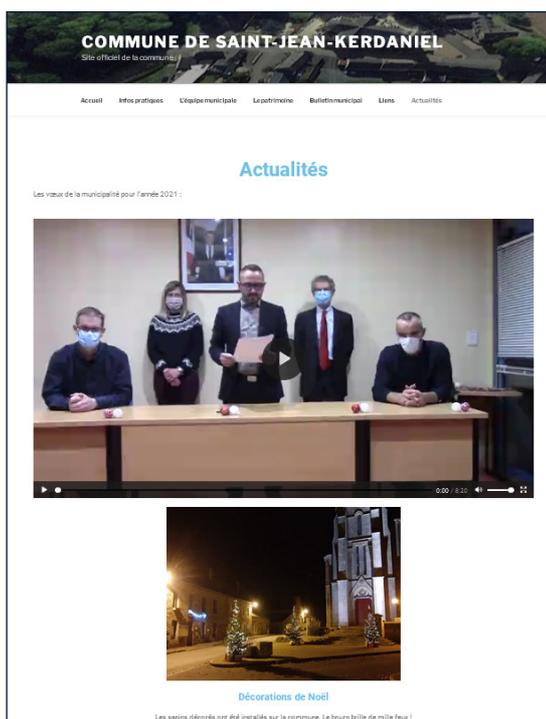
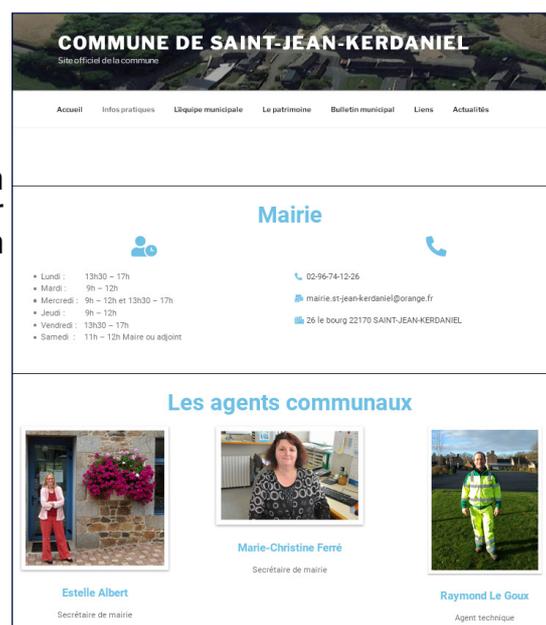
Accueil Infos pratiques L'équipe municipale Le patrimoine Bulletin municipal Liens Actualités ↓

Le site internet officiel de la commune a été entièrement refait pour adopter un look plus moderne, embarquer les dernières technologies de sécurité et être adapté à la navigation sur smartphone. Il a entièrement été développé en interne.

Sont abordés :

- La présentation de la commune
- Son patrimoine
- L'équipe municipale
- Les informations pratiques
- Le bulletin municipal en version numérique

C'est un outil de communication d'autant plus important en cette période de crise sanitaire majeure. C'est d'ailleurs par ce media que la municipalité a pu présenter ses vœux à la population grâce à une vidéo déposée sur le site.



Une rubrique actualités permet de communiquer sur les dernières informations relatives à notre commune. Elle sera mise à jour régulièrement. D'autres rubriques viendront prochainement étoffer le contenu du site.

Retrouvez-nous sur le site www.saintjeankerdaniel.com

Idées bricolage « récup »

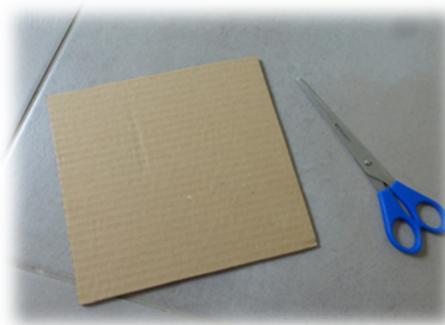
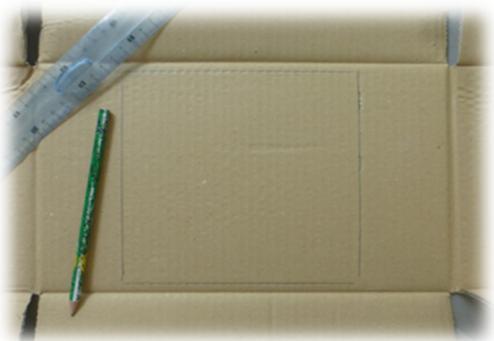
Voici un jeu indémodable qui fera le plaisir des grands et des petits pendant les jours d'hiver !

Matériel :

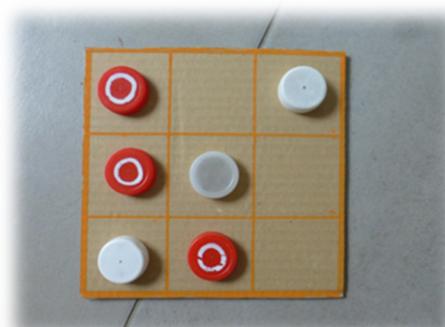
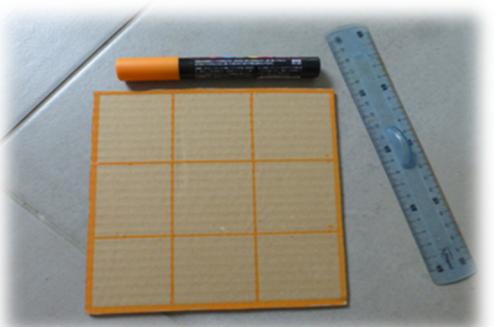
- Carton fin (boîte céréales...)
- Crayon de papier
- Ciseaux
- Règle
- 10 bouchons en plastique (5 de chaque couleur, attention il m'en manque sur la photo !)



Tracer à la règle un carré de 17 cm de côté puis découpe le carré :



Faire un quadrillage à la règle de 5,5 cm (à peu près !) A toi de jouer !



Règle du jeu :

Les joueurs placent tour à tour leur pion sur une case. Le premier qui parvient à aligner trois de ses cinq pions horizontalement, verticalement ou en diagonale gagne un point.

Quelques idées de sortie au petit écho de la mode (sous réserve des conditions sanitaires)

Le Mercredi 03 février (spectacle) « Sous la neige - Cie des Bestioles »



Un sol de papiers de soie, des froissements, des crissements, le son du vent telle une caresse... Des créatures oniriques éclosent et dansent, emportées par la musique. Une forme intime qui vient réveiller les sens et (re)susciter l'attrait des premiers émerveillements. Un temps suspendu, ouvert à la poésie, qui ravira petits et grands.

Du 06 février au 20 mars (exposition) « Grâce à elles - Sophie Degano »

L'artiste Sophie Degano expose 60 gravures en noir et blanc présentant 60 portraits de femmes du XIIe au XXe siècle, d'origines sociales très variées, souvent tombées dans l'oubli, et qui pourtant ont marqué notre histoire. Elles ont dû braver l'opinion publique et le carcan social pour être femmes d'affaires, artistes, scientifiques, sportives, femmes de lettres, résistantes...



Le vendredi 12 février (spectacle) « La Place du chien - Cie Lumière d'août »



La place du chien (sitcom canin et postcolonial) rassemble une femme, un homme et un labrador noir. Elle est française, lui congolais. C'est une histoire d'amour à cheval entre deux cultures, une sorte de trio amoureux où chacun essaie de trouver sa place dans un quotidien bouleversé. Comédie sociale pour trois interprètes (dont l'un quasi-muet), la place du chien croise fiction et document, parle d'amour, de sexe, d'animalité, d'oppression, de sorcellerie et de politique d'immigration...

Le vendredi 19 mars (spectacle) «Sources - Cie Flowcus / Bruce Chiefare »

Où prendre racine ? Dans quels espaces se déployer ? Comment se déplacer ? Que laissons-nous derrière nous ?... Bruce Chiefare s'entoure de deux danseurs aux capacités physiques exceptionnelles. Il sera question de s'immiscer, de dévier, de détourner les corps en contact. Cette aptitude commune à plier leurs corps, à se tordre, va dessiner une danse nouvelle, viscérale et organique. Le mouvement s'inspire alors du phénomène des palmiers marcheurs encore appelés "arbres à échasses" qui ont les capacités de se déplacer grâce à des racines aériennes pour repousser ailleurs...



Randonnée à Lanvollon (6,4 km facile)

Cet itinéraire vous guide jusqu'au viaduc de Blanchardeau, près de l'ancien moulin, aujourd'hui siège de la Communauté de Communes Lanvollon-Plouha, départ et arrivée dans le bourg de Lanvollon.

La fiche randonnée est votre à disposition gratuitement à l'Office de Tourisme et téléchargeable dans la rubrique "Infos pratiques-Téléchargements" du site.

www.petit-echo-mode.fr www.falaisesdarmor.com

Le camellia

Alexandre Dumas est à l'origine d'une confusion orthographique regrettable, car le nom de la plante s'écrit *Camellia*, avec deux "L" !

Le camellia est une plante de terre de bruyère que vous associerez avec azalées japonaises et bruyères. Vous pouvez également l'installer isolément.

Le fleurissement varie d'octobre à mars selon les variétés ainsi que la couleur allant du blanc au rouge foncé.

Choisissez un endroit abrité et mi-ombragé.

Prévoyez suffisamment d'espace autour de lui car il s'agit d'un arbuste qui peut atteindre 3 mètres de hauteur et d'envergure.



Déposez du terreau de feuilles au pied, sachez que la terre de bruyère est trop pauvre pour le camellia.

La décoloration du feuillage est due à une chlorose liée à un sol calcaire ou due à un arrosage avec de l'eau calcaire. Arrosez-les avec de l'eau de pluie, apportez de l'acidité avec de l'engrais spécial plantes de terre de bruyère au printemps (à base de chélate de fer).

La fumagine est le nom du champignon qui se développe sur la substance sucrée produite par la cochenille, ce champignon disparaît naturellement l'hiver.

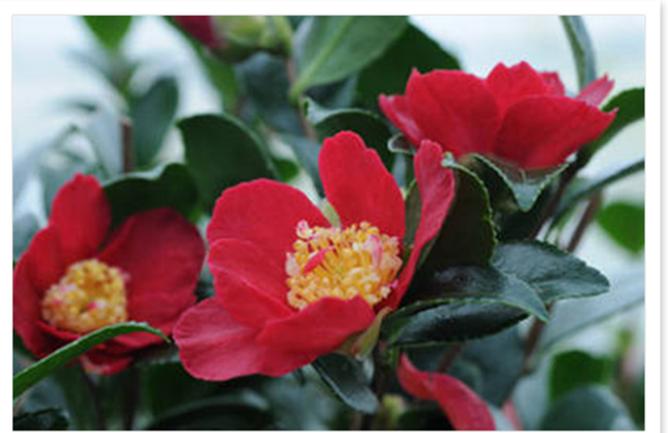
La chute des boutons est en général due à un manque d'eau ou d'hygrométrie.

Variétés de camellia :

En rose : 'Plantation Pink', vigoureux et dense idéal en haie. 'Showa no Sakae', bien parfumé, au port retombant . 'Pink Goddess', grandes fleurs simples parfumées sur une plante dressée au port régulier.

En blanc : 'Early Pearly', fleur parfaite et 'Survivor', petites fleurs lumineuses sur un feuillage vert sombre.

En rouge : 'Hiryu' (kanjiro) est une valeur sûre, excellent en haie libre ou formée. 'Yuletide' aux petites fleurs simples rouge vif est aussi remarquable pour sa floraison de Noël (novembre-janvier).



Les recettes de Mam' Michelle

Ces recettes sont offertes par Michelle Olivier, conseillère « flexipan »

Gratin de choux au parmesan (4 personnes)

Ingrédients

- ◆ 1 petit chou cabus
- ◆ 100g de parmesan râpé
- ◆ 125g de fromage frais (style Philadelphia ou St Moret)
- ◆ Sel
- ◆ Beurre pour le plat

Réalisation

- ◆ Préchauffer le four à 180°C.
- ◆ Ôter les 1ères feuilles du chou et tailler le reste en fines lanières en éliminant le tronçon et les côtes les plus dures.
- ◆ Porter une casserole d'eau à ébullition, saler et blanchir le chou pendant 3 minutes environ.
- ◆ Égoutter soigneusement, remettre dans la casserole et ajouter le fromage frais coupé en morceaux avec 70 grammes de parmesan. À feu doux, en remuant, faire fondre les fromages pour qu'ils enrobent bien le chou. Ajuster l'assaisonnement.
- ◆ Mettre dans un plat à gratin beurré, saupoudrer la surface avec le reste du parmesan et cuire 10 minutes avant de mettre le four en position grill et de faire gratiner le fromage.



Pain perdu

Ingrédients

- ◆ 1 pain rassis
- ◆ 2 œufs
- ◆ 2 c. à soupe de sucre en poudre
- ◆ 1 sachet de sucre vanillé
- ◆ 2 verres de lait
- ◆ 1 noisette de beurre ou 1 c. à soupe d'huile

Réalisation

- ◆ Couper 6 tranches de pain rassis d'environ 1,5 cm d'épaisseur.
- ◆ Dans un saladier, battre en omelette les œufs entiers. Ajouter alors le sucre en poudre, le sucre vanillé et le lait. Fouetter à nouveau jusqu'à obtenir un mélange homogène.
- ◆ Faire tremper le pain dans cette préparation afin de bien l'en imbiber. Retourner les tranches de chaque côté jusqu'à ce qu'elles aient absorbé tout le liquide. Faire chauffer le beurre ou l'huile dans une poêle et y faire dorer les tranches de pain sur chaque face pendant 5 min.
- ◆ Servir le pain perdu bien chaud, saupoudré de sucre ou accompagné d'une glace vanille et de morceaux de fruits frais.

URBANISME



Permis de construire

BENITEZ Jean	Kermilin	Modification aspect extérieur du pignon et réalisation extension en ossature bois
CLECH Grégory	18 le bourg	Extension
EARL Turban Bertrand	Louch Vraz	Construction bâtiment agricole : stockage matériel
M. Mme OLLIVIER	3 le clos de Kerdern	Construction maison individuelle

Déclaration préalable de travaux

COJEAN Myriam	22 Kergroas	Pose d'un vélux
EDF-ENR	19 Kerpierres	Installation générateur photovoltaïque (toiture)
STEPHAN Julien	5 le clos de Kerdern	Construction garage
Syndicat mixte Megalis	Beaulieu	Installation armoire optique



ETAT CIVIL



Naissances

REBOURS Tessa	Kergrès	08/10/2020
VIVIEN Léonie	52 le bourg	12/10/2020
GUILLOU Jade	1 parc Connan	21/10/2020
CONGARD JEGOU Ayden	Pen er Run	23/11/2020
PIAU MARDESSON Tom	Kerdern	27/12/2020
LOUAULT Luka	Le Rubry	04/01/2021

Mariage

LE MEHAUTE Quentin	10 lot. parc Hamon	24/12/2020
MOSHUL Anna		

Décès

ROUZIC Louis	Le val d'or	23/10/2020
PINCEMIN (LE GALL) Denise	Le val d'or	05/11/2020
LORILLARD (BOULAY) Marcelle	Le val d'or	05/11/2020
MARIÉ (TOANEN) Micheline	Le val d'or	07/11/2020